

## Organiser une collecte de fonds au profit de la Fondation Jean Lapointe

La Fondation Jean Lapointe est heureuse d'apprendre que vous avez pensé contribuer à sa mission en organisant une activité de collecte de fonds à son profit.

### La mission de la Fondation Jean Lapointe

La Fondation Jean Lapointe est un organisme sans but lucratif qui s'est donné comme mission principale de recueillir les fonds qui lui permettent de soutenir activement et de manière significative la lutte contre l'alcoolisme, les toxicomanies et les autres dépendances qui affectent la population.

### Termes et conditions

Il est important pour le responsable de l'organisation de votre activité de collecte de fonds de prendre connaissance des termes et conditions qui ont été établies par la Fondation Jean Lapointe. Ceux-ci permettent à la Fondation Jean Lapointe d'assurer une gestion saine et transparente ainsi qu'une bonne collaboration entre les 2 parties.

Ce que la Fondation Jean Lapointe **peut faire** pour vous accompagner dans l'organisation de votre activité de collecte de fonds:

- Donner des conseils et du soutien pour l'organisation de votre activité de collecte de fonds;
- Émettre des reçus d'impôts au besoin (les coordonnées complètes de vos donateurs doit être fournie);
- Donner l'autorisation d'utiliser le nom et le logo de l'organisme. Le matériel promotionnel où le nom ou le logo apparaît doit être approuvé par l'équipe de la Fondation Jean Lapointe;
- La Fondation Jean Lapointe signe une lettre d'entente pour lier l'activité à la Fondation Jean Lapointe.

Ce que la Fondation Jean Lapointe **ne peut pas faire** dans l'organisation de votre activité de collecte de fonds:

- Avancer des fonds liés aux dépenses de votre activité de collecte de fonds;
- Transmettre les listes des donateurs de la Fondation Jean Lapointe;
- Trouver des bénévoles pour votre activité de collecte de fonds;
- Faire la demande de permis ou de licence (ex. permis de réunion). Nous pouvons toutefois vous apporter un soutien dans vos démarches;
- Remettre des lots d'encan ou des prix de tirage. L'organisateur est responsable de faire sa propre sollicitation;
- Fournir les coordonnées du réseau de contacts privilégiés de la Fondation Jean Lapointe, tels que des artistes, etc.

Étapes à suivre pour l'organisation de votre activité de collecte de fonds:

- Rechercher la bonne idée pour votre collecte de fonds. Vérifiez si votre employeur peut jumeler votre don;
- Faire valider votre idée auprès de la Fondation en lui faisant parvenir le formulaire dûment complété;
- Faire la promotion de votre collecte de fonds. La Fondation en fera autant sur ses réseaux sociaux;
- Effectuer votre collecte de fonds;
- Recueillir tous les fonds récoltés et les envoyer à la Fondation Jean Lapointe.